



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par Asociación HazteOir.org, C-Fam, Inc., Family Research Council, Vie humaine internationale, Inc., National Organization for Marriage Education Fund, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies (ONU) contribue à la promotion de la femme partout dans le monde, y compris dans les régions les plus reculées et les plus pauvres. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer en ce sens.

Le Programme 2030 reflète tant les engagements politiques que les obligations qui incombent aux États au titre du Programme d'action de Beijing, qui porte expressément sur la situation des femmes et des filles en milieu rural en définissant 12 domaines critiques, et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont l'article 14 reconnaît la situation particulière des femmes vivant en milieu rural. Néanmoins, les femmes et les filles rurales, qui représentent un quart de la population mondiale, comptent encore parmi les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées.

Selon le Secrétaire général, la situation des femmes rurales du monde entier est, à de très rares exceptions près, pire que celle des hommes ruraux et des hommes et femmes vivant en milieu urbain, comme le montrent tous les indicateurs des objectifs de développement durable pour lesquels des données sont disponibles.

Souvent privées d'accès à l'éducation et aux infrastructures, les femmes rurales et leurs familles ont moins de chances de sortir de la pauvreté et ont davantage tendance à souffrir de faim. Dans toutes les régions en développement, les enfants des zones rurales sont plus susceptibles de présenter une insuffisance pondérale que ceux qui vivent dans les zones urbaines.

Les filles rurales ont deux fois moins de chances d'être scolarisées que les garçons ruraux, ce qui s'explique principalement par les obstacles et les risques auxquels elles se heurtent lorsque l'école est éloignée de leur foyer. Bien souvent, les écoles rurales elles-mêmes n'offrent pas un environnement sûr aux femmes et aux filles, en particulier lorsqu'elles ne sont pas équipées d'un accès à l'eau et d'infrastructures d'assainissement séparées, sûres et fermées. La situation s'en trouve aggravée lorsque les filles ne bénéficient pas d'une éducation en matière d'hygiène et qu'elles ne disposent pas des produits d'hygiène féminine de première nécessité. Les femmes rurales ne sont pas les seules victimes du manque d'éducation auquel elles sont confrontées. Une fois de plus, la discrimination à leur égard a des conséquences dramatiques sur la vie de leurs enfants. Il ressort des données mondiales que plus les mères sont éduquées, plus le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans diminue.

Par ailleurs, les femmes rurales, y compris celles issues des régions les plus riches, ont une santé plus fragile tout en ayant un accès plus restreint aux soins de santé, particulièrement aux soins de santé maternelle, que les femmes des zones urbaines. Dans les pays en développement, un peu plus de la moitié des femmes rurales seulement reçoivent des soins prénatals au moins une fois pendant leur grossesse. En outre, le nombre de femmes rurales qui meurent pendant la grossesse en raison de leur incapacité à atteindre les établissements de santé et de l'absence d'accès aux soins obstétricaux d'urgence demeure scandaleux.

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons les plus urgentes et les plus graves qui expliquent pourquoi l'ONU peut et doit encore faire beaucoup pour les femmes et les filles rurales. Malheureusement, certains membres de la communauté internationale utilisent les besoins des femmes et des filles comme prétexte pour

promouvoir des politiques sociales controversées. Compte tenu de la nature spécifique de la mission de notre organisation, nous constatons avec une vive inquiétude l'émoussement de la volonté d'améliorer la santé maternelle, pourtant exposée dans le Programme 2030. Plutôt que de définir une démarche ciblée et stratégique concernant la santé maternelle, le Programme 2030 propose une conception générale de la santé sexuelle et procréative, qui semble toucher davantage à l'évolution des normes sociales s'agissant de la vie familiale et de la sexualité qu'à l'amélioration de la santé des femmes.

Depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement, les programmes de toutes sortes ayant trait à la contraception sont généreusement financés, y compris dans les zones rurales, alors que les investissements visant à rendre la grossesse et l'accouchement sûrs tant pour la mère que pour l'enfant demeurent insuffisants. Tentant de faire évoluer la situation, les objectifs du Millénaire pour le développement mettent l'accent sur la santé maternelle et sur les interventions ciblées qui permettent d'empêcher les décès maternels. Malheureusement, il semblerait que le Programme 2030 soit désormais moins axé sur la santé maternelle et donne de nouveau la part belle à la réduction de la fécondité.

Totalement inadmissible, ce type de discours laisse penser aux femmes rurales que leur seule option consiste à utiliser des moyens de contraception, voire à avorter, au lieu de risquer leur vie pendant la grossesse et l'accouchement ou, plus cyniquement encore, pour éviter d'avoir à s'occuper d'un enfant supplémentaire.

La communauté internationale doit privilégier les investissements en faveur de la santé maternelle et proposer un discours radicalement différent. Les femmes ne doivent pas mourir en donnant la vie. L'ironie veut que, dans la plupart des cas, les femmes rurales ne meurent pas lorsqu'elles donnent naissance à des enfants non désirés, mais bien à des enfants qu'elles ont réellement souhaités avoir. En effet, ils sont souvent très appréciés au sein des communautés rurales.

Les investissements nécessaires à l'amélioration de la santé maternelle dans les zones rurales diffèrent de ceux nécessaires à la réduction de la fécondité. Les ressources doivent servir à améliorer les installations médicales existantes et à en créer de nouvelles. Il conviendrait de former davantage de médecins et d'accoucheuses qualifiées. En outre, il faut construire des routes plus sûres et mettre en place des systèmes de transport plus efficaces pour permettre aux femmes rurales d'avoir accès aux services médicaux et aux soins de santé maternelle. Enfin, les femmes doivent avoir accès à l'éducation.

Il est encore temps de s'assurer que le Programme 2030 remplisse ses objectifs concernant les femmes qui vivent en zone rurale. Pour ce faire, il faut toutefois éviter l'écueil qui consisterait à faire de la politique internationale un instrument d'ingénierie sociale. En 2012, l'ONU n'a pas pu parvenir à un consensus sur les femmes rurales précisément parce que le projet de conclusions concertées mettait l'accent sur des questions qui dépassaient le cadre d'un accord international sur ce sujet. De nombreux acteurs continuent de promouvoir des mesures controversées, ce qui ne fait que compliquer la situation.

Certains groupes présentent l'avortement comme une panacée pour les femmes et les filles. Même au sein du système des Nations Unies, des voix s'élèvent pour encourager les États à abroger les lois qui protègent la vie des enfants à naître. Elles laissent entendre, à tort, que là où l'avortement est autorisé, la santé des femmes n'en est que meilleure. Les données sur la mortalité maternelle recueillies à l'échelle mondiale font état d'une réalité différente, en ce qu'il n'existe pas de corrélation nette

entre une législation permissive en matière d'avortement et la santé maternelle. Selon les données disponibles, la santé maternelle s'améliore de façon générale lorsque diminue le nombre de décès maternels, quel que soit leur cause (y compris l'avortement).

En particulier, les avortements médicalisés ne peuvent pas être présentés comme des solutions sans danger pour les femmes rurales. En raison des risques de complications graves, les femmes qui ne bénéficient pas d'un accès immédiat à des soins d'urgence, à l'instar des installations médicales, sont particulièrement exposées aux dangers que comporte l'avortement.

Parallèlement, les violations des droits de l'homme, comme l'avortement, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus et les politiques de planification de la famille contraignantes et discriminatoires, passent souvent inaperçues. L'avortement continue de faire beaucoup plus de victimes parmi les filles en raison de la sélection selon le sexe. Dans les régions du monde où prévaut la préférence pour les fils, comme c'est souvent le cas dans les zones rurales, les fœtus féminins sont avortés avant même d'avoir pu pousser leur premier cri.

La sélection selon le sexe accroît la demande d'esclaves sexuels. Les femmes vivant en milieu rural sont plus exposées au risque d'être victimes de la traite. À cet égard, l'esclavage moderne constitue un problème colossal d'envergure mondiale. Selon certaines sources, près de 25 millions de personnes sont victimes de cette pratique à un moment donné de leur vie, dont 71 % de femmes et de filles. Les nouvelles technologies et Internet ont donné naissance à de nouvelles formes de traite en ligne, facilitant ainsi la vente et l'exploitation de femmes et de filles, comme c'est le cas avec le site de Backpage.com aux États-Unis.

Les victimes de la traite et les militants demandent à l'ONU de mettre un terme aux partenariats qu'elle a noués avec les groupes qui refusent que les trafiquants répondent de leurs actes ou ceux qui s'emploient à promouvoir la prostitution légale. De tels liens vont à l'encontre des droits et principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ni la prostitution volontaire, ni l'esclavage volontaire n'existent. Quiconque parle de « commerce du sexe » ou d'« industrie du sexe » ne fait qu'aider les trafiquants à légaliser leurs profits d'origine criminelle.

Dans le monde entier, les zones rurales constituent des cibles faciles pour l'industrie de l'avortement et pour les trafiquants d'êtres humains. Or, les femmes et les filles méritent d'être protégées. Elles ont besoin que les États Membres dénoncent et punissent ces crimes et œuvrent de concert pour redonner naissance à un monde où la vie des femmes et des enfants est sacrée et où leur corps est toujours respecté partout et par tous.

Le comité d'organisation de la Civil Society for the Family comprend les organisations suivantes accréditées auprès du Conseil économique et social de l'ONU : Center for Family and Human Rights (C-Fam), European Center for Law and Justice, Family Research Council, HazteOir, Vie humaine internationale, Institute for Family Policy, National Organization for Marriage, Novae Terrae et Ordo Iuris pour la culture juridique.